

REGLEMENT JEU-CONCOURS

MY SHOOTING CAPTAIN

Concours photo Instagram du 16 au 30 avril 2018

ARTICLE 1 : Objet du concours

La société PLANETE TORTUE SAS, ayant son siège social : 545 rue Henri Delaunay, CS 70429, 13591 Aix-en-Provence Cedex 3, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 497 930 545 (ci-après désignée « PLANETE TORTUE ») organise sur ses comptes Instagram accessibles aux adresses urls suivantes <https://www.instagram.com/captaintortuefrance/> et <https://www.instagram.com/captaintortueuk/>, un concours gratuit intitulé « My Shooting Captain» (ci-après « le Concours»), se déroulant du 16 avril à 00h00 au 20 avril 2018 à 23h59 en France, Royaume-Uni et Irlande.

ARTICLE 2 : Participation

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Sont exclus du Jeu toute personne ayant collaboré à l'organisation du concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, et les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La participation au Concours implique, de la part des participants, l'acceptation des termes du présent Règlement. Les participants qui n'accepteraient pas les termes du présent Règlement dont ils ont pris connaissance ou dont la conduite serait frauduleuse ou déloyale (ce que PLANETE TORTUE déterminera à sa libre et unique appréciation) peuvent à tout moment être exclus du Concours.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom.

Le nombre de participations est limité à une photo maximum par joueur (même nom, même prénom, même pseudonyme, même compte Instagram, même adresse postale et même adresse e-mail). En cas de non-respect de cette limite de participation d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Pour jouer une participante doit :

- S'abonner au compte Instagram de captaintortuegroup.com :

<https://www.instagram.com/captaintortuefrance>

ou

<https://www.instagram.com/captaintortueuk/>

- Poster une photo d'elle avec 2 copines sur le thème « moment partagé entre copines » sur son profil Instagram en mode public en utilisant le hashtag #MyShootingCaptain et en taguant @captaintortuefrance ou @captaintortueuk

- Laisser son compte Instagram en mode public pendant la durée de l'événement.

Publication des photos reçues :

Au cours du concours, les photos reçues seront publiées sur le compte Facebook Captain Tortue France et Captain Tortue UK & Ireland (<https://www.facebook.com/captaintortuefrance/> ou <https://www.facebook.com/captaintortueuk/>) et/ou sur le compte Instagram Captain Tortue France (<https://www.instagram.com/captaintortuefrance/> ou <https://www.instagram.com/captaintortueuk/>).

Jury :

Le jury sera composé du service communication et du bureau de style au sein du siège Captain Tortue. Après délibération, le jury révélera la photo gagnante le 21 avril 2018 sur les réseaux et sites énoncés ci-dessous.

Nous contacterons également le gagnant par message privé via son compte Instagram. (Le compte des candidats devrait rester public.)

Résultats communiqués sur :

Instagram Captain Tortue France (<https://www.instagram.com/captaintortuefrance/>)

Instagram Captain Tortue UK & Ireland (<https://www.instagram.com/captaintortueuk/>)

Facebook Captain Tortue France (<https://www.facebook.com/captaintortuefrance/>)

Facebook Captain Tortue UK & Ireland (<https://www.facebook.com/captaintortueuk/>)

Sites internet : <http://fr.captaintortuegroup.com/> et <http://en.captaintortuegroup.com/>

ARTICLE 4 : Obligations

Toute photo mise en ligne en vue de participer au jeu devra respecter les conditions générales d'utilisation des sites de Facebook et d'Instagram et en particulier ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photos ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à

tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit ;

Les photos feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la société Organisatrice.

Seules les photos respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir.

La société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la photo contreviendrait à ces exigences.

Le participant déclare et garantit :

- Figurer sur la photographie et avoir l'autorisation des deux autres personnes présentes pour publier et partager la photo.
- Etre l'auteur de la photo postée pour le Jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.

ARTICLE 5: Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et sites web de captaintortuegroup.com, et ce à des fins promotionnelles du concours et de l'exposition, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation, pour une durée d'un an à compter du début du concours. Il pourra être fait mention du nom et/ou pseudonyme de compte Instagram des auteurs des photos publiées.

Chaque participant consent également à ce que Captain Tortue se serve des contenus publiés pour la promotion de la marque hors concours, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation, pour une durée d'un an à partir de la publication de la photographie sur son compte Instagram.

Liste des réseaux sociaux et site web de captaintortuegroup.com susceptibles de publier ou partager les photos soumises dans le cadre du Concours:

Instagram Captain Tortue France (<https://www.instagram.com/captaintortuefrance/>)

Instagram Captain Tortue UK & Ireland (<https://www.instagram.com/captaintortueuk/>)

Facebook Captain Tortue France (<https://www.facebook.com/captaintortuefrance/>)

Facebook Captain Tortue UK & Ireland (<https://www.facebook.com/captaintortueuk/>)

Sites internet : <http://fr.captaintortuegroup.com/> et <http://en.captaintortuegroup.com/>

Il est précisé qu'Instagram n'est pas l'organisateur et/ou le parrain du concours par conséquent ne peut être tenu pour responsable en cas de problème lié au Jeu.

ARTICLE 6 : Désignation du lot et remise du lot

Lot gagnant : un shooting photo d'une valeur de 1000 € TTC

- Séance shooting photo professionnelle en groupe et photos individuelles (date à convenir ultérieurement avec l'organisateur)
- Remise d'un book photo
- Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement si nécessaires. (A convenir ultérieurement avec l'organisateur à hauteur de 200€ TTC par personne).

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente, si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 7 : Réclamations

L'organisateur du Concours se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

L'organisateur du Concours décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données).

ARTICLE 8 : Mise à disposition du règlement et remboursement des frais

Le présent règlement est disponible sur le site captaintortuegroup.com et sur simple demande écrite par mail ou par courrier postal à l'organisateur.

Adresse mail : communication@captaintortue.com

Adresse postale : Société PLANETE TORTUE SAS, 545 rue Henri Delaunay, CS 70429, 13591 Aix-en-Provence Cedex 3, France

ARTICLE 9 : Dépôt légal du règlement du concours

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout 75009 Paris.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés sous forme d'avenant auprès de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice Associés.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par L'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Aucune contestation ne pourra être formulée après le 30 mai 2018.

ARTICLE 11 : Fraude

L'organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos sélectionnées.

A cette fin, L'organisateur se réserve le droit de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement.

L'organisateur se réserve, dans toutes hypothèses, et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de L'organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 12 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours photo « My Shooting Captain » devra être formulée par écrit directement à la société organisatrice, à l'adresse du concours et ceci dans un délai maximum d'un mois après la fin du concours.

ARTICLE 13 : Loi Informatiques et Libertés

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant. Il peut s'opposer sans motif à l'utilisation des données à des fins de prospection notamment commerciale. Ce droit d'accès, de rectification et d'opposition pourra être exercé à tout moment en écrivant à l'adresse

suivante : Société PLANETE TORTUE SAS, 545 rue Henri Delaunay, CS 70429, 13591 Aix-en-Provence
Cedex 3, France